



LIGUE D'AQUITAINE DE HANDBALL

Association de la loi 1901
Siège Social : 174 avenue du Truc – 33700 MERIGNAC

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR

Du 24 Mai 2011

Présents : Sylvie GAÜZERE, Eric JULLIG, Irène MEROP-VICENS, Francis CONQUES

Sous la présidence de Marie-Christine BIOJOUT.

Absent excusé : JP FEUILLAN

La séance est ouverte à 18h30, en réunion visioconférence et présence Ligue.

1. Assemblées Générales des Comités

Après considération des disponibilités de chacun, il est décidé :

Assemblée générale comité 24 : le 20 juin 2011 à Trélissac	élu présent Francis CONQUES
Assemblée générale comité 33 : le 27 mai 2011 à Floirac	élue présente MC BIOJOUT
Assemblée générale comité 40 : le 18 juin 2011 à V. de MARSAN	élue présente I MEROP-VICENS
Assemblée générale comité 47 : le 27 mai 2011 à Fumel	élu présent C LEFLOCH
Assemblée générale comité 64 : le 10 juin à Oloron	élue présente MC BIOJOUT

L'Assemblée Générale de la Ligue aura lieu le 2 juin 2012,
Les Finales Jeunes et le Challenge Mora le 10 juin 2012, les tours de qualification pour les finales régionales des comités 24-40-47, devront se dérouler au plus tard les 2 ou 3 juin 2012.

2. Grille tarifaire

Une anomalie a été constatée dans les tarifs de la Ligue présentés à l'Assemblée Générale, sur la ligne licence blanche. Le Bureau Directeur mandate S. GAUZERE, pour mettre à jour la nouvelle grille tarifaire.

3. Point sur le France/Slovénie

MC BIOJOUT, prend en charge la réalisation, avec Barbara MUNDWEILER, de toutes les accréditations pour le France / Slovénie.

Les invitations pour le jeune participant au Challenge G.Mora seront distribuées le 5 juin.

Les invitations pour les jeunes participants aux finales régionales, seront envoyées ce jour aux clubs concernés.

MC Biojout fait part de son inquiétude sur le taux de remplissage du Palais des Sports, des actions sont mises en place : envoi d'affiche dans les clubs du comité 64 par le comité 64, rappel des finales de jeunes dans les PA,...

4. Indemnisation des arbitres lors des qualifications moins de 18 ans

A la demande de la CRA, pour le paiement des arbitres pour les qualifications moins de 18 en championnat de France, et les qualifications régionales.

Le Bureau Directeur décide : chaque arbitre enverra sa feuille de frais à la CRA, qui une fois validée sera transmise à la Ligue, qui les règlera les jeunes arbitres. Le service comptabilité de la ligue enverra la facture correspondante aux clubs concernés pour paiement.

I. MEROP-VICENS est chargée de prévenir A.GROCQ et L.RIEU pour la mise en application de cette décision.

5. LOGO Territoire Aquitain / Textiles

E.JULLIG ayant envoyé aux membres du Bureau Directeur toutes les propositions de FULL COM. Suite à la demande de MC.BIOJOUT, il a été rajouté le mot « TERRITOIRE » handball aquitain, sur le logo. Le Bureau Directeur prend la décision de commander 500 tees shirts, 60 polos et 30 chemisettes (une dotation de 50 ballons venant en sus).

E.JULLIG est chargé de demander des échantillons à la Sté FULL COM et I.MEROP-VICENS est chargée de faire une liste détaillée des tailles à commander.

6. Point sur l'achat de « netbook »

Après vérification des achats et paiements de net book, S.GAUZERE informe le Bureau Directeur, qu'à ce jour 96 appareils ont été commandés et seulement 20, ne sont toujours pas réglés. Une relance sera envoyée aux clubs ne s'étant pas acquittés du paiement.

7. Point sur présence des clubs à l'AG

I.MEROP-VICENS présente au Bureau Directeur le bilan des clubs absents lors de l'Assemblée Générale, 2 clubs évoluant en régional, n'étaient ni présents ni représentés, le Bureau Directeur décide l'application de la sanction prévue dans les Règlements Généraux de la Ligue.

Et décide qu'exceptionnellement au regard de la date de l'Assemblée Générale de la Ligue, fixée pour la première fois avant celles des comités, les 6 clubs non présents ni représentés, évoluant en départemental ne seront pas sanctionnés mais recevront un courrier de rappel d'obligations.

8. Point sur la discipline

Après avoir pris connaissance des sanctions mises en ligne sur le site de la Ligue, Le Bureau Directeur décide de rajouter le LOGO de la ligue et Ligue d'Aquitaine de handball à ces listes.

I.MEROP VICENS soumet la demande de N.SALOMON, Présidente de la discipline du comité 24, pour le transfert de compétence sur un dossier sensible. Le Bureau Directeur mandate I.MEROP-VICENS, pour se renseigner sur la faisabilité de la demande. Si cela était possible en adéquation avec les statuts du Comité de Dordogne cette demande devra parvenir au Bureau Directeur par écrit.

9. Demande d'un club

À la demande d'un club de Gironde sur une entrevue, le Bureau Directeur mandate I.MEROP-VICENS, pour faire un courrier proposant une rencontre, après le 10 juin, compte tenu d'un calendrier chargé.

10. Lettre d'un club

MC Biojout fait part au Bureau Directeur, d'un courrier d'un club de Gironde dénonçant des faits et paroles lors d'un match en régional. Le Bureau Directeur transmettra la partie disciplinaire de cette rencontre à la CRD, et ouvrira un dossier auprès de Hand Citoyen en la personne de JC.HEBRAS, pour la partie portant sur les dénonciations de propos anti-sportifs. I.MEROP-VICENS sera en charge de cette action.

11. Invitations

Le Bureau Directeur prend connaissance de l'invitation « LES PAILLOU D'OR », après étude des disponibilités de chacun, il en ressort que personne n'est disponible à cette date.

MC.BIOJOUT fait part de l'invitation d'un club à son Assemblée Générale, au regard de son planning la présidente mandate I.MEROP-VICENS, pour une réponse négative.

12. Demande des salariées administratives

I.MEROP-VICENS expose la demande des salariées administratives :

-présence une semaine sur deux de l'une des 2 salariées le vendredi entier, et présence des 2 salariées le lundi entier.

Le Bureau Directeur n'est pas opposé à cette demande de changement, mais par sur les périodes septembre, octobre et novembre, et éventualité de présence les veilles des Assemblées Générales, des conseils d'Administration. Il pourra également être demandé la présence d'une salariée en période de vacances de la salariée prévue de travailler le vendredi ou le lundi.

-finir le mardi à 20H au lieu de 19H30, pour le bon fonctionnement des commissions ; et rattraper la ½ heure le lundi soir c'est-à-dire sortir à 17h30.

Le Bureau Directeur n'est pas opposé à cette demande, mais suggère une alternance pour la sortie du lundi, une semaine 17H00 et l'autre semaine 18H00.

Le Bureau Directeur décide la fermeture des bureaux le vendredi de l'ascension, un message sera enregistré à l'attention des clubs.

13. Pôles

Le Bureau Directeur prend connaissance des listes des joueurs et joueuses pour l'année scolaire 2011/2012 proposées par Patrick PASSEMART et Vincent PHILIPPART.

E.JULLIG prendra contact avec les CTS pour informations complémentaires.

S.GAUZERE proposera un rendez-vous afin de faire le budget prévisionnel de la saison 2011/2012.

E.JULLIG rencontrera les CTS et CTF concernés pour commencer à travailler sur ce dossier.

14. Communication

Dans la présentation des nouveaux tarifs pour la saison 2011/2012, faite par S.GAUZERE à l'Assemblée Générale de mai 2011, les Présidents et représentants de clubs ont validé l'augmentation du tarif des licences de 0.45€ au titre du projet territorial « axe communication ».

Le Bureau Directeur décide que ces 0.45€ seront mis sur une ligne Axe Communication Territoire Aquitain et pourront être utilisés pour : supports de communication, un emploi, prestations de service ou toute autre action de communication. La somme devrait représentée environ 10 000 €, un courrier sera envoyé aux Comités pour les solliciter pour abonder cette ligne. La Ligue dans son budget prévisionnel devrait également prévoir d'abonder cette ligne.

15. Demande du Club d'Agen

Le Bureau Directeur est informé par mail, d'une demande de partenariat des clubs d'Agen et de Toulouse, pour l'utilisation du gymnase de la Communauté des Communes d'Agen. Ce partenariat n'entrant pas dans les décisions de la Ligue, puisque l'un des clubs ne fait pas partie de l'Aquitaine, le Bureau Directeur prend acte de cette information et laisse libre choix au club d'Agen ; Cependant aucune demande de subvention ne sera validée par la Ligue auprès du Conseil régional d'aquitaine.

16. Divers

Le Bureau Directeur prend acte de l'invitation adressée à la Présidente de la Ligue, par la DRJSCS le 21 juin 2011, concernant le parcours d'excellence sportive. MC.BIOJOUT donnera sa réponse selon ses disponibilités.

La séance est levée à 21h.

La Présidente



Marie-Christine BIOJOUT

La Secrétaire Générale



Irène MEROP-VICENS